

*Impôt sur le revenu—Loi*

La possibilité de laisser les contribuables soutenir des organismes de charité et déduire l'argent de leurs impôts ne résout pas le problème. Je veux donner aux contribuables le droit de participer directement à la réduction de la dette nationale. Je ne suis pas sûr que le gouvernement, après avoir prélevé l'argent du contribuable et payé les services de l'État ait encore de quoi réduire la dette nationale ou le déficit budgétaire annuel. Cela pourrait ne pas se produire. Je cite le Conseil des arts du Canada comme un exemple de ce qui arrive lorsque l'on décide de financer séparément une activité. Vous finissez par dépenser 50 millions de l'argent du contribuable pour les services fournis.

Cela signifie-t-il que je ne suis pas en faveur du travail du Conseil des Arts? Certainement pas. Ma circonscription, ma province et la partie du Canada d'où je viens profitent dans une large mesure de l'existence du Conseil des Arts et je ne peux le nier. Je voudrais tout simplement remettre les choses dans leur juste perspective. Une fois que le gouvernement a commencé quelque chose, il n'est pas simplement difficile d'y mettre fin, il est difficile de le soumettre à une forme logique de contrôle.

Laissez-moi dire en passant, que je trouve plutôt agaçant, tout comme d'autres députés, je présume, que le Conseil des Arts du Canada, par l'intermédiaire de la communauté artistique et culturelle, se soit opposé avec autant de vigueur à la demande raisonnable du ministre des Communications (M. Masse) qui voulait diminuer ses besoins budgétaires de 3.5 millions, car le Conseil consacre 15 millions aux frais d'administration et pourrait facilement le réduire de 1 million de dollars. En fait, si je suis bien renseigné, les compressions de 3.5 millions ont été ramenées à environ 2.5 millions. En fin de compte, les subventions accordées par le Conseil des arts au cours de la prochaine année financière ne seront peut-être réduites que de 1 million et demi. On continue pourtant à pousser les hauts cris.

Je reconnais à tout Canadien le droit de protester publiquement contre la réduction des dépenses publiques lorsque cela le touche directement. Toutefois, je le répète, il faut placer la situation dans son contexte. D'un côté, nous avons une dette nationale qui frise les 200 milliards, un déficit budgétaire annuel de près de 36 milliards et, d'autre part, nous avons un groupe de citoyens qui s'opposent à une coupe d'environ 2 milliards et demi dans un budget qui, depuis la création de cet organisme, en 1957, n'a cessé de croître jusqu'à atteindre le montant de 72 millions.

Au départ, le Conseil des arts du Canada ne devait pas être financé avec l'argent des contribuables. C'est néanmoins ce qui s'est produit. En tant que représentant du peuple au Parlement, vous êtes obligés de vous excuser d'avoir fait ce que tout gouvernement responsable aurait dû faire il y a des années pour que nous ne nous retrouvions pas aujourd'hui dans cette situation.

Si je demande aux Canadiens et à la Chambre des communes de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est pour permettre aux citoyens d'avoir, pour ainsi dire, accès aux coffres du gouvernement pour y placer de l'argent de façon à réduire la dette nationale. Je n'ai pas à m'en excuser. A mon avis, cela donne aux Canadiens des possibilités qu'ils n'avaient jamais encore jamais eues. Je suppose que certains d'entre eux souhaiteront s'en prévaloir.

Examinons un peu la question. Le gouvernement s'efforce d'assainir les finances publiques dans l'intérêt des Canadiens, avec l'appui de la Chambre de Commerce du Canada et d'autres organismes qui s'intéressent à la situation du monde des affaires ou de l'économie canadienne. Collectivement ou individuellement, en tant que groupes et en tant que contribuables, ils reconnaissent la nécessité de prendre des mesures pour réduire les dépenses du gouvernement qui ont entraîné chaque année d'énormes déficits et alourdi énormément la dette nationale. Tout le monde le reconnaît, mais lorsque nous passons aux actes et que nous réduisons les budgets, les personnes visées reculent. Elles n'appuient plus ces mesures.

Je tiens seulement à dire qu'il est facile d'annihiler la volonté d'un politicien ou du gouvernement. Pourquoi devrions-nous, à titre de députés ou collectivement, en tant que gouvernement, prendre les mesures nécessaires si c'est pour nous exposer aux critiques d'importants secteurs de la population canadienne? Pourquoi le ferions-nous? Pourquoi ne pas nous contenter d'emprunter plus d'argent aux taux d'intérêt courant et d'accroître ainsi le déficit et la dette nationale afin de faire plaisir à tout le monde au Canada, et de nous faire réélire dans quatre ans?

Nous n'y tenons pas, car c'est précisément ce qu'ont fait les libéraux pendant seize ans. C'est pourquoi les Canadiens ne les ont pas réélus en septembre 1984, et c'est pourquoi le parti progressiste conservateur a été porté au pouvoir. Nous nous sommes engagés individuellement et collectivement à prendre les mesures qui s'imposaient pour régler ce problème financier.

Par ailleurs, nous reconnaissons, en tant que personnes intéressées, que si nous prenons cette initiative, l'économie en bénéficiera et les Canadiens aussi par contrecoup, car le principal problème du Canada est, a été, et continuera d'être le chômage. Aucun député ne peut oublier le triste sort des Canadiens au chômage. Nous en sommes témoins tous les jours dans les grandes villes, où ces gens font la queue pour obtenir des vivres, et dans les bureaux de placement et les centres d'assurance-chômage. Nous n'oublions jamais la mission que nous nous sommes donnée de venir en aide aux Canadiens en chômage, dont le nombre dépasse le million et demi et auxquels il faut ajouter des centaines de milliers d'autres qu'on a cessé de recenser.

Nous n'avons pas entrepris de réduire la dette nationale pour une seule année financière. Nous avons décidé de relancer l'économie canadienne afin que la reprise de la croissance engendre l'activité qui créera des emplois et nous permettra ainsi de réaliser notre objectif ultime, soit de réduire le chômage au Canada.

En présentant à la Chambre des communes une motion qui tend simplement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux contribuables de participer directement au remboursement de la dette nationale et à les y encourager, je pense à bien des choses. Je songe notamment à un sujet dont le chef de l'opposition (M. Turner) à la Chambre des communes nous parle rarement, le chômage au Canada. Tant que tous les Canadiens ne seront pas employés, ce problème demeurera la principale question à régler. Nous devrions consacrer tous nos efforts à la solution de ce problème et donner à chaque Canadien la possibilité de travailler dans sa collectivité.